

*La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2015-16 du 25 juin 2015, visée par le contrôleur financier le 18/08/2015, est constituée des clauses particulières (2 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.*

**TITULAIRE N° : 02405**

**SIRET N° 200 054 807 00017**

**METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**58 BD CHARLES LIVON**

**13007 MARSEILLE**

Entre

**LE TITULAIRE** désigné ci-dessus d'une part,

et

**L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE** d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

Objet de la convention :

**Contrat d'agglomération de Marseille - Centre de pilotage : Le PH@RE**

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Contrat d'agglomération de Marseille - Centre de pilotage : Le PH@RE	112 2016 024	1 635 000,00 € HT
N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
112 2016 024 OSC	Subvention	817 500,00 €
<b>Total de la convention :</b>		<b>817 500,00 €</b>

**Objet de l'opération :**

Contrat d'agglomération de Marseille - Centre de pilotage : Le PH@RE

**Description de l'opération :**

Elaboration et mise en place d'un centre de pilotage intégré et dynamique du système d'assainissement de Marseille. La mise en place de ce centre de pilotage global est scindée en deux phases :

- 1) Une première phase consacrée au déploiement des outils complémentaires d'aide au pilotage : modèle hydraulique connecté en temps réel aux prévisions météorologiques et à la métrologie, développement d'une application (COWAMA) pour la simulation de la qualité des milieux naturels maritimes et fluviaux, mise en place de stations de mesure en continue de la qualité des milieux récepteurs.
- 2) Une deuxième phase qui a pour objet de faire évoluer le système de pilotage vers une gestion intégrée de l'assainissement et des milieux naturels.

Cet investissement global comportera dans ses grandes lignes :

- la mise en place opérationnelle du centre de pilotage : télésurveillance sur l'ensemble des organes principaux du système d'assainissement, veille hydrométéorologique, réaménagement du poste de pilotage global Vernet, mise en place de sentinelles numériques, déploiements d'outils complémentaires pour le pilotage hydraulique en temps réel,
  - le développement de l'outil de modélisation COWAMA de diffusion des pollutions dans le milieu marin permettant de valider les stratégies de gestion du système d'assainissement et de modéliser l'impact sur le milieu naturel,
  - la mise en place de 6 stations de mesures en continue de la qualité physico chimique de l'eau sur le milieu marin et en rivière. 3 stations seront implantées dans la baie de Marseille et 3 autres stations sur le bassin versant de l'Huveaune.
- Pour le calcul de l'assiette de l'aide, seules les dépenses d'investissement répondant aux objectifs prioritaires du contrat ont été retenues. Le développement des outils de modélisation pour la gestion des macros déchets et la gestion active de la qualité des eaux de baignade n'a pas été pris en compte. Cette assiette est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle inscrite dans le contrat d'agglomération qui a été estimée par anticipation au chiffrage précis de l'action.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Titulaire

(mentions obligatoires)  
Nom et qualité du signataire  
Signature

A MARSEILLE, le 04/05/2016

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau  
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de service AGAF  
Laurie ELBERNOU  
